

# Politique d'entreprise

## CODE DE CONDUITE DES TIERS

|                                |                         |
|--------------------------------|-------------------------|
| Applicable à compter du :      | <20.03.2025>            |
| Prochaine révision :           | <20.03.2028>            |
| Propriétaire de la politique : | <Éthique et conformité> |

### Objectif et champ d'application

#### Objectif

Chez Reckitt, nous pensons que les partenariats sont un bon moyen de trouver des solutions : C'est pourquoi nous cherchons à établir des relations de confiance avec nos tiers. Notre Code de conduite des tiers (le « Code ») vise à faire connaître à nos partenaires tiers (« vous ») nos attentes fondamentales en matière de comportement légal et d'éthique.

#### Champ d'application

Le Code est applicable à toutes les tierces parties qui travaillent avec et au nom de Reckitt. Il s'agit notamment de tous les partenaires commerciaux en amont et en aval de Reckitt, tels que : fournisseurs, agents, distributeurs, clients, partenaires de coentreprise et partenaires de recherche, y compris les entités engagées par ceux-ci pour le compte de Reckitt (désignés sous le nom de sous-traitants). Les tiers doivent s'assurer que leurs sous-traitants respectent le Code.

Bien que notre Code définisse nos attentes concernant la conduite de nos partenaires commerciaux, les Tiers doivent reconnaître que nous travaillons dans un environnement complexe, avec des exigences légales qui varient en fonction de l'endroit où nous exerçons nos activités. Il est de votre responsabilité de vous conformer aux lois qui vous sont applicables.

### Énoncé de la politique

Chez Reckitt, notre raison d'être est de protéger, soigner et prendre soin, dans la quête incessante d'un monde plus propre et en meilleure santé.

Notre succès repose sur notre engagement indéfectible à toujours faire ce qui est juste. Nous attendons de nos tiers qu'ils conduisent leurs affaires en respectant les normes les plus élevées et qu'ils adhèrent à nos valeurs :

- faire passer les consommateurs et les gens en premier ;
- rechercher de nouvelles opportunités ;
- viser l'excellence et
- construire une réussite commune.

Ce code sert de guide pour traduire nos valeurs en comportements quotidiens et agir dans le respect des lois et avec intégrité. Nous attendons de vous que vous mettiez en place des politiques et des processus appropriées afin de vous



conformer à notre Code et aux lois qui régissent notre organisation. De notre côté - nous suivons une approche basée sur le risque pour évaluer nos partenaires tiers avant de faire des affaires avec eux : Dans le cadre de ce processus, nous examinons nos tiers et évaluons si des mesures d'atténuation des risques doivent être mises en œuvre pour faire des affaires avec eux. Dans ce cas, nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils prennent les mesures nécessaires pour atténuer les risques.

Nous prenons très au sérieux tout cas de mauvaise pratique ou d'inconduite. Si vous avez connaissance ou soupçonnez un manquement au présent Code ou à toute politique ou loi applicable régissant notre organisation, vous avez le devoir de le signaler conformément aux procédures d'escalade définies dans le présent Code ou via notre [Service Speak Up](#) (qui garantit la confidentialité et, si vous le souhaitez, l'anonymat). Le non-respect de nos exigences peut entraîner la cessation de nos relations commerciales avec vous, l'ouverture d'une action en justice ou toute autre mesure, telle qu'un signalement aux autorités gouvernementales ou aux régulateurs compétents, selon le cas.

Nous attendons de nos tiers partenaires qu'ils :

### Fournissent des produits sûrs, conformes à la réglementation et de haute qualité

Nous nous engageons à ce que les consommateurs puissent avoir confiance en la sécurité de nos produits. Il est de votre responsabilité de vous assurer que les produits fournis à Reckitt répondent à nos spécifications, à nos critères de qualité et de sécurité, aux normes locales et qu'ils peuvent être utilisés en toute sécurité pour l'usage auquel ils sont destinés. Vous ne devez pas apporter de modifications aux produits qui nous sont fournis (y compris la source ou la nature des matériaux utilisés dans leur processus de fabrication, ou les procédures impliquées dans leur développement) sans notre consentement écrit préalable. Vous devez signaler tout problème lié à la sécurité et à la qualité des produits à Reckitt dans les 24 heures suivant leur découverte.

Pour garantir que nous fournissons des produits de haute qualité à nos clients, nous n'avons aucune tolérance pour la contrefaçon. Vous devez mettre en place des contrôles adéquats pour surveiller la contrefaçon et les autres activités illégales au sein de votre organisation et dans votre chaîne d'approvisionnement.

Reckitt prendra les mesures qui s'imposent lorsqu'il s'avérera qu'un tiers est impliqué dans la fabrication, la fourniture ou la distribution de contrefaçons ou d'importations parallèles non autorisées.

### Communiquer de manière responsable avec nos consommateurs

Toutes nos communications et activités marketing i) sont guidées par nos [Principes du marketing responsable](#) et conformes à notre [Politique de marketing responsable](#); ii) respectent notre engagement en matière de nutrition infantile et notre [Politique relative à la commercialisation des substituts du lait maternel](#); iii) respectent notre [Politique relative aux interactions avec les professionnels de santé \(PS\) et les entités de soins de santé \(ESS\)](#); et iv) sont guidés par nos [Principes relatifs aux données des consommateurs responsables](#) des données relatives aux consommateurs sont en jeu.

Lorsque vous travaillez dans le cadre des communications et activités marketing de Reckitt, vous devez comprendre et respecter les politiques ci-dessus, n'utiliser que les supports les plus récents pour commercialiser nos produits et ne jamais promouvoir une utilisation non conforme à l'étiquetage ou des produits non homologués.

### Valoriser l'unicité et inclure consciemment

Nous nous engageons à embrasser la diversité, à promouvoir l'inclusion au sein de notre personnel et à éliminer les discriminations illégales. Nous vous demandons de respecter ces valeurs et de :

- Traiter les autres avec respect, en favorisant un environnement inclusif, exempt d'intimidation, de harcèlement et de violence.
- Ne jamais s'engager ou soutenir l'intimidation, le harcèlement ou la discrimination basés sur des caractéristiques protégées, y compris, mais sans s'y limiter, l'âge, le handicap ou la condition médicale ; la couleur, l'ethnicité, la race, la citoyenneté et l'origine nationale ; la

religion, la foi ; la grossesse, la situation familiale et les responsabilités de soins ; l'orientation sexuelle ; le sexe, l'identité de genre, l'expression de genre et l'identité transgenre ; le statut d'ancien combattant protégé ; la taille ou toute autre base protégée par la loi appropriée.

### Fournir des conditions de travail sûres et saines

Vous êtes tenus de fournir un environnement de travail sûr et sain, notamment en garantissant des conditions de travail propres, sûres et raisonnables, qui respectent au minimum les exigences légales locales. Veillez à prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer la santé et la sécurité de votre personnel et des autres personnes qui pourraient être affectées par des actes ou omissions dangereux.

### Protéger nos informations exclusives et confidentielles

Dans le cadre de vos activités professionnelles, vous pouvez avoir accès à des informations exclusives ou confidentielles nous appartenant ou appartenant à nos employés, consommateurs, clients, fournisseurs ou autres. Vous ne devez utiliser ces informations qu'aux fins prévues et dans le cadre de vos fonctions. Cela signifie que vous êtes tenus :

- Protéger en toutes circonstances ces informations confidentielles et adopter des mesures de sécurité informatique qui répondent à nos exigences et respecter les mesures de confidentialité décrites dans votre contrat avec nous.
- Ne divulguer aucune information confidentielle à quiconque à l'intérieur ou à l'extérieur de Reckitt, sauf si la loi l'exige ou à des fins commerciales spécifiques et légitimes.
- Vous soumettre à des évaluations de sécurité et nous autoriser à examiner les audits de sécurité/les examens d'assurance.
- Faire preuve de diligence pour éviter l'utilisation abusive, le vol, la perte ou la divulgation non autorisée de toute information confidentielle ou exclusive. Un consentement écrit doit être obtenu avant de partager les informations mentionnées (sauf si la loi en dispose autrement).

### Protéger les données personnelles

Nous nous engageons à protéger les données personnelles de nos consommateurs, de nos employés et des autres personnes avec lesquelles nous faisons des affaires. Nous traitons les données personnelles avec soin en veillant à ce qu'elles soient collectées, utilisées et stockées de manière responsable. Vous êtes tenus de :

- Respecter toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection des données.
- Respecter les obligations en matière de protection des données et de cybersécurité énoncées dans votre contrat avec nous. Vous devez également vous assurer que tous les sous-traitants avec lesquels vous travaillez respectent les mêmes obligations.
- Notifier **Reckitt** en cas de violation de données, de plainte ou de demande de données, sans retard injustifié et au plus tard dans les 24 heures suivant l'identification.

### Communiquer de manière responsable

Vous ne devez pas agir ou parler en notre nom ni exprimer des opinions attribuables à Reckitt, sauf si vous avez reçu une autorisation écrite à cet effet. Toute autorisation de ce type suppose que vous fournirez des informations précises, claires, complètes et cohérentes, nécessaires pour maintenir la confiance des parties prenantes.

### Agir avec intégrité

Un pot-de-vin consiste à offrir, promettre, octroyer, accepter, accepter de recevoir ou demander un avantage financier ou non financier ou toute chose de valeur (y compris des paiements, des cadeaux, des marques d'hospitalité, des dons, des informations confidentielles, etc.) :

- Pour inciter ou récompenser le destinataire ou toute autre personne à agir de manière induue dans l'exercice de ses fonctions ; ou
- Lorsque le fait de recevoir l'avantage constituerait en soi une mauvaise exécution de la fonction du bénéficiaire.

Nous avons une tolérance zéro pour les pots-de-vin et la corruption et nous ne nous associons qu'avec des tiers qui agissent avec intégrité et respectent les lois anti-corruption. Vous ne devez jamais offrir, promettre, donner, accepter, accepter de recevoir ou solliciter un pot-de-vin ou tout autre avantage pouvant être considéré comme un pot-de-vin, que ce soit en votre nom propre ou au nom de Reckitt, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'un agent.

Il est interdit au personnel de Reckitt de donner et d'accepter des cadeaux et des marques d'hospitalité susceptibles d'avoir un impact sur les décisions commerciales/administratives et nous attendons de nos partenaires tiers qu'ils s'abstiennent également d'offrir de tels cadeaux et marques d'hospitalité au personnel de Reckitt.

Faites preuve de prudence lorsque vous traitez avec des personnes en position d'autorité, telles que des agents publics<sup>1</sup>, et veillez à ce que vos actions soient légitimes et éthiques.

### Interagir de manière responsable avec les professionnels de santé (PS) et les entités de soins de santé (ESS)

Les interactions avec les PS et les ESS qui impliquent un transfert de valeur (par exemple, le paiement d'un service, des parrainages, des subventions ou tout autre échange de biens ou de services) pourraient être perçues comme une incitation ou un pot-de-vin. Il vous incombe d'atténuer ces risques en respectant les politiques pertinentes de Reckitt et la réglementation locale applicable.

La fourniture de cadeaux, de marques d'hospitalité, de dons, de parrainages, de subventions, d'échantillons ou de produits pour l'évaluation professionnelle des PS et des ESS (si cela est permis) en notre nom ne peut être engagée que si Reckitt a déjà passé un contrat en vertu des politiques pertinentes, et doit être enregistrée, avec une preuve fournie à Reckitt sur demande.

### Divulguer les conflits d'intérêts

Vous devez identifier toute situation susceptible d'entraver votre capacité à agir de manière objective et à exercer vos fonctions chez Reckitt en toute impartialité. Nous considérons ces situations comme des « conflits d'intérêts » : vous devez les signaler à Reckitt pour évaluation dès qu'ils surviennent, et avant d'adopter tout comportement susceptible de constituer un manquement à vos obligations envers Reckitt.

### Agir avec intégrité et lutter contre les crimes économiques, l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent

Nous sommes pleinement engagés dans la prévention des crimes économiques, y compris le blanchiment d'argent<sup>2</sup>, la facilitation de l'évasion fiscale<sup>3</sup> et le financement du terrorisme<sup>4</sup>. Nous ne faisons affaire qu'avec des tiers impliqués dans une activité commerciale légitime, dont les fonds ne proviennent pas de sources illégitimes ou acheminés vers des sources illégitimes ou résultant d'une

---

<sup>1</sup> Les agents publics regroupent, de manière non exhaustive, tout fonctionnaire, employé ou représentant d'un gouvernement ou d'une entité publique ; tout fonctionnaire législatif, administratif ou judiciaire ; tout cadre ou individu occupant une fonction au sein d'un parti politique ; tout candidat à une fonction politique ; ainsi que toute personne exerçant une fonction publique pour ou au nom d'un pays. Si vous avez le moindre doute quant à savoir si une personne est un agent public, veuillez contacter le service Éthique et Conformité.

<sup>2</sup> Le blanchiment d'argent est défini comme l'échange d'argent ou de biens obtenus de manière criminelle contre de l'argent ou d'autres biens « propres ». Cela comprend également l'argent utilisé pour financer le terrorisme, quelle que soit la manière dont il est obtenu.

<sup>3</sup> L'évasion fiscale est le non-paiement illégal ou le paiement insuffisant de l'impôt. Cela inclut également le manquement à prévenir la facilitation criminelle de l'évasion fiscale.

<sup>4</sup> Le financement du terrorisme consiste à contribuer au financement du terrorisme.

évasion fiscale. Vous ne devez fournir aucun service ni conclure aucune transaction qui pourrait faciliter nous impliquer dans des crimes économiques.

### Pratiquer une concurrence loyale

Vos activités commerciales doivent être menées dans le respect total des lois sur la concurrence loyale et les ententes illicites.

Vous ne devez pas partager avec vos concurrents ou ceux de Reckitt des informations commercialement sensibles concernant vos conditions commerciales avec nous, telles que les prix, les coûts, l'approvisionnement en produits, les stratégies marketing actuelles ou futures ou d'autres stratégies commerciales.

Vous ne devez pas tenter d'influencer illégalement les activités légitimes de vos concurrents.

### Respecter les sanctions

Vous devez vous conformer à toutes les lois et réglementations applicables dans les pays où vous exercez vos activités en matière de contrôle des exportations, de restrictions commerciales ou d'embargos, de sanctions commerciales, économiques ou financières qui restreignent certaines activités avec ou au sein de certains pays, entités ou individus dans le monde entier. Si vous avez connaissance ou soupçonnez une violation de sanctions, vous devez la signaler à [Reckitt](#) immédiatement.

### Agir de manière responsable envers nos actionnaires et le public

Vous pouvez avoir accès à des informations privilégiées non publiées concernant Reckitt, nos activités, nos clients, nos fournisseurs ou nos partenaires commerciaux. Les informations privilégiées sont des informations qui se rapportent directement ou indirectement à Reckitt ou à tout titre de Reckitt, qui n'ont pas été rendues publiques et qui affecteraient probablement le prix des titres de la société si elles étaient rendues publiques. Nous ne tolérons pas la divulgation ou la négociation de titres de Reckitt lorsque nous sommes en possession d'informations privilégiées. Vous devez respecter en tout temps les lois sur les opérations d'initiés et les valeurs mobilières. Il vous est strictement interdit d'utiliser ces informations à des fins personnelles ou de les divulguer à d'autres personnes, y compris à votre famille et à vos amis. Il vous est également interdit d'utiliser des informations privilégiées pour négocier des titres Reckitt.

### Tenir des registres précis

Vous devez documenter vos transactions de manière appropriée et honnête et conserver des livres et registres précis concernant vos activités commerciales, sans falsification ni fausse déclaration, conformément à toutes les lois et principes comptables applicables. Vous êtes tenus de mettre les documents pertinents à la disposition de Reckitt, ainsi que des enquêteurs ou des autorités chargées de l'application de la loi, pour inspection lors d'audits, d'enquêtes ou si nécessaire en réponse à des demandes de données.

### Respect des droits de l'homme

Les droits de l'homme sont une exigence universelle. Nous nous engageons à respecter les droits fondamentaux de l'homme définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et à

respecter les principes de non-discrimination, d'élimination du travail des enfants et du travail forcé, et les droits à

la négociation collective et la liberté syndicale énoncées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, telle que décrite [ici](#), et à respecter notre [Politique d'approvisionnement pour une croissance durable](#), et les exigences de nos [Normes en matière de travail et de droits de l'homme](#). Nous vous demandons de respecter les droits de l'homme et de :



- Compenser le personnel équitablement pour son travail, y compris le salaire minimum, les heures supplémentaires et les avantages sociaux obligatoires, en respectant au moins les exigences légales minimales.
- Veiller à ce que les travailleurs aient droit à des pauses, à des heures de travail limitées et à des congés payés, conformément aux lois locales.
- Ne jamais recourir au travail forcé ou au travail des enfants. Tous les travailleurs doivent avoir plus de 15 ans ou l'âge minimum légal pour travailler dans la juridiction locale, si celui-ci est plus élevé.

Nous nous engageons à éradiquer l'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement et, à ce titre, vous êtes également tenu d'adopter une politique de tolérance zéro envers l'esclavage, la servitude, le travail forcé et la traite des êtres humains.

### Prendre soin de notre planète

Nous nous engageons à réduire l'impact environnemental de nos produits et de nos activités et nous attendons de nos Tiers qu'ils fassent de même. Vous devez vous conformer à toutes les lois environnementales applicables et respecter notre [Politique d'approvisionnement pour une croissance durable](#), notre [Norme de protection de l'environnement](#), nos exigences en matière d'[Approvisionnement en produits forestiers](#), notre [Procédure de règlement des griefs relatifs à l'huile de palme](#) et la [Norme relative à l'approvisionnement en matières premières naturelles](#), et consacrer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de systèmes, de contrôles et de procédures visant à minimiser leur impact environnemental de manière continue.

## Soutien aux tiers

Nous pouvons déroger à certaines exigences spécifiques du présent Code dans des circonstances particulières (par exemple, lorsque vous disposez d'un programme de conformité manifestement solide ou lorsque votre Code est jugé contenir des dispositions équivalentes ou plus strictes que celles que nous adoptons chez Reckitt). Ces décisions doivent être approuvées par écrit par notre équipe juridique.

Bien que nous vous imposions des normes élevées, nous reconnaissons également qu'il est de notre responsabilité de vous aider à mettre en œuvre et à maintenir ces normes. C'est pourquoi nous mettons à votre disposition une [formation sur le contenu du présent Code de conduite](#) ainsi que des [formations spécifiques à chaque rôle pour nos intermédiaires](#). Notre équipe reste également à votre disposition pour toute question ou demande d'assistance.

## Historique des révisions et des approbations

### Révisions

| Publication / Révision | Version | Date de prise d'effet | Résumé des principales modifications                                                                                                                              |
|------------------------|---------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                      | 1       | avril 2021            | Mise à jour du code de conduite des tiers pour faire référence au nouveau Compass de Reckitt et pour inclure des dispositions sur la lutte contre la contrefaçon. |
| 2                      | 2       | mars 2025             | Mise à jour du code de conduite des tiers pour le rendre plus succinct et inclure des références aux                                                              |

|  |  |  |                                                         |
|--|--|--|---------------------------------------------------------|
|  |  |  | politiques, procédures et points de contact mis à jour. |
|--|--|--|---------------------------------------------------------|

## Historique des approbations

| Rôle                | Nom                     | Titre                                              | Date d'approbation |
|---------------------|-------------------------|----------------------------------------------------|--------------------|
| <b>Auteur</b>       | Ariadna Grañena         | Ethics & Compliance Director                       | s/o                |
| <b>Propriétaire</b> | Geoffroy Ribadeau Dumas | Chief Ethics and Compliance Officer & SVP Legal    | s/o                |
| <b>Approbateur</b>  | Kris Licht              | Chief Executive Officer                            | 18.03              |
| <b>Approbateur</b>  | Cathy O'Rourke          | Group Company Secretary                            | 18.03              |
| <b>Approbateur</b>  | Ranjay Radhakrishnan    | Chief HR Officer                                   | 18.03              |
| <b>Approbateur</b>  | Shannon Eisenhardt      | Group CFO                                          | 18.03              |
| <b>Approbateur</b>  | Harald Emberger         | Chief Supply Officer                               | 18.03              |
| <b>Approbateur</b>  | Angela Naef             | Chief R&D Officer                                  | 18.03              |
| <b>Approbateur</b>  | Ryan Dullea             | Chief Category Growth Officer                      | 18.03              |
| <b>Approbateur</b>  | Jérôme Lemaire          | President North America                            | 18.03              |
| <b>Approbateur</b>  | Susan Sholtis           | President Head Johnson Nutrition                   | 18.03              |
| <b>Approbateur</b>  | Eric Gilliot            | President Europe                                   | 18.03              |
| <b>Approbateur</b>  | Nitish Kapoor           | President Emerging Markets                         | 18.03              |
| <b>Approbateur</b>  | Sheila Redzepi          | Chief Communications and Corporate Affairs Officer | 18.03              |